

L'an deux mille vingt et un le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRONT DE PRADOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Pierre- André Crouzille, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2021

Etaient présents : Pierre André Crouzille, Maire

Madame Lise Raveneau, Messieurs Alain Lacombe et Daniel Laubuge, adjoints

Mesdames et Messieurs Cédric Biale, Judith Carteret, René Eyraud, Claire Hénon, Gaele Lavayssière, Isabelle Martin, Williams Pauchet, Isabelle Soubiale, Alain Villesuzanne

Mmes Régine Barradis et Laurence Prout, membres du CCAS

Absents excusés : Mme Christine Gental et M. Patrick Martin qui a donné pouvoir à Mme Isabelle Martin

En présence de Sandra Paillot, rédactrice Territoriale

Secrétaire de séance : M. Daniel Laubuge

M. Daniel Laubuge a été désigné par le Conseil Municipal, secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de Jean Pierre Hénon, qui a toujours été très actif sur notre commune.

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- 2 Délibérations :
 - Vote du compte administratif et de gestion 2020-CCAS
 - Aide exceptionnelle du CCAS - aide aux obsèques
 - Vote du budget primitif 2021 CCAS, lotissement, commune
 - Vote des taux d'imposition 2021
- 3 Terrains Villote et Desviel
- 4 Proposition Médadom
- 5 Questions diverses

Délibérations :

Approbation des comptes administratifs et de gestion 2020- CCAS

2021.01 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du CCAS pour l'exercice 2020.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	4 936.68
Recettes de fonctionnement :	5 123.00
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	186.32
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	1 513.14

Il est proposé aux membres du CCAS d'approuver le Compte de gestion du receveur (similaire point par point au compte administratif) et le Compte Administratif 2019 pour le CCAS.

Après en avoir délibéré, (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le CCAS:

- **approuve** le Compte de Gestion 2020 du receveur (unanimité)
- **adopte** le Compte Administratif 2020
- **déclare** toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes

2021.02 : aide exceptionnelle du CCAS pour le paiement d'obsèques

Monsieur le Président explique que suite au décès de M. Vernière Emile, la famille se trouve dans la difficulté pour payer les obsèques. Ils ont demandé au CCAS une possible participation.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

- **décide** d'octroyer une aide de 200 €, compte tenu des difficultés financières rencontrées
- **décide** que celle-ci sera versée directement aux services funéraires Martin

DELIBERATION ADOPTEE PAR 6 VOIX POUR

2021.03 : Adoption du budget primitif 2020-CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** le budget primitif 2021 du CCAS qui s'équilibre à :
 - 6 239.00 € en dépenses et recettes de fonctionnement

DELIBERATION ADOPTEE PAR 6 VOIX POUR

Adoption du budget primitif 2021- lotissement « Les Pradoux »

On a prévu la vente d'un terrain pour une valeur de 26 000 €, sinon ce ne sont que des écritures d'ordre.

2021.04.12-01 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** le budget primitif 2021 du lotissement « Les Pradoux » qui s'équilibre à :

- 384 252.44 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 380 394.55 € en dépenses et recettes d'investissement

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR / 1 ABSTENTION (Alain Villesuzanne)

Adoption du budget primitif 2021- commune :

Isabelle Soubiale s'interroge sur l'augmentation de la ligne « produits d'entretien ». Cela est dû à la Covid et notamment à l'utilisation des bobines de papier d'essuyage qui est très importante à l'école. Une subvention exceptionnelle de 500 € supplémentaires sera versée à la chasse car ils doivent acheter plus de colliers à cause de la prolifération des sangliers et leurs recettes sont en baisse (moins de chasseurs et moins d'animations).

En dépenses d'investissement sont principalement prévus :

- une avance de 20 000 € sur l'extension d'éclairage public rue des Patureaux
- l'achat du terrain de Mme Desviel, place de la Treille. Ce terrain a en effet un intérêt dans le cadre de la réfection de la Place de la Treille. Il constituera une réserve foncière.
- Réfection de la toiture de la Mairie
- Changement des gouttières du logement
- Gouttières et peinture de l'atelier municipal
- Réfection de la rue des Granges, des rues de Ribonnat et de Lagut
- La récréation du chemin rural de Ribonnat
- Aménagement du parking de la mairie avec un sol en béton lavé et des pavés de délimitation du stationnement
- Poursuite de l'équipement numérique de l'école
- Achat d'un abri bus à Pariot, rue du Coteau
- Achat d'un desherbeur thermique en partenariat avec 3 autres communes
- Achat d'une tondeuse autotractée
- Suite de la construction de la salle des associations pour 495 000 €

2021.04.14-02 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre à :

- 972 637.89 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 827 888.59 € en dépenses et recettes d'investissement

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR / 1 ABSTENTION (Alain Villesuzanne)

Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire explique que pour lui, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux. Toutefois, la feuille de taxe foncière va être modifiée, suite à la disparition de la taxe d'habitation. Actuellement, il y a une colonne Taxe Foncière communale et une colonne Taxe Foncière départementale. Cette dernière va disparaître et se fondre dans la première. Toutefois, une partie de l'impôt perçu par la commune, qui correspond à l'excédent de taxe foncière par rapport à la taxe

d'habitation (29 486€) sera reversé à l'Etat pour abonder un fonds de péréquation pour les communes lésées par ce transfert d'impôts.

Ce n'est donc pas une augmentation pour la population puisque le supplément va être reversé. Le montant de l'impôt reste inchangé pour la population, c'est juste le bénéficiaire qui change (commune à la place du Département).

Il faut rappeler que le montant de la Taxe d'Habitation a été figé en 2017.

2021.04.14-03 :

Monsieur le Maire explique que suite à la réforme fiscale et à la disparition de la Taxe d'Habitation, la part départementale de la taxe foncière va être transférée à la commune.

Pour rappel,

le taux de taxe foncière communal 2020 était de 17.02%

le taux de taxe foncière départemental 2020 était de 25.98%

Le nouveau taux communal, sans augmentation sera donc désormais de 43.00%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **décide** de ne pas augmenter ses taux pour 2021 et de voter les taux suivants :
Taxe foncière : 43.00 %
Taxe foncière non bâti : 59.60 %

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Terrain Villote :

Le terrain Villotte avait été acheté pour y installer un maraicher ou de la permaculture.

Cela semble très compliqué et nous n'avons trouvé aucun candidat sérieux.

Julien Toulon souhaite l'acheter pour y faire un dépôt. Il propose 10 000 €, 2 200m² sont constructibles et une partie est inondable.

Alain Villesuzanne se pose la question d'un dépôt dans une zone d'habitat. Monsieur le Maire cite l'exemple de Gold Rider et du fait que notre carte communale n'est pas restrictive.

Le Conseil Municipal y est majoritairement favorable, il y a 3 abstentions dont Alain Villesuzanne et Isabelle Soubiale pour l'esthétisme du bâtiment dans une zone résidentielle.

Isabelle Martin pense que ce n'est pas un problème car les gens d'en face vivent sur l'arrière de leur maison.

Gaëlle Lavayssière s'abstient également.

Proposition Médadom :

C'est nouveau dans les mairies et ce serait une première en Dordogne. C'est de la téléconsultation médicale dédiée aux collectivités. Cela ne remplace pas le médecin traitant, c'est une solution intermédiaire entre celui-ci et les urgences. Les médecins sont joignables de 8h à 23h et 6j/7.

Le personnel sera formé, notamment pour désinfecter le matériel.

La proposition est faite soit sous forme de cabine, soit sous forme de borne. L'appareil permet un rendez-vous en ligne avec un médecin en 10 minutes qui peut délivrer des ordonnances, des arrêts de travail, des courriers...

Les médecins se situent en Ile de France et sont conventionnés, il y a le tiers payant et cela prend la carte vitale.

Le coût est de 190 € HT / mois si le contrat est de 36 mois. Comme on est les premiers, l'engagement primitif n'est que de 6 mois. Si cela n'a pas d'intérêt, on arrête.

Les mairies utilisatrices sont satisfaites des prestations, le problème est de faire rentrer la téléconsultation dans les mœurs.

Si on le fait, ce serait une borne et elle serait installée dans le secrétariat à droite dans l'entrée dans un local fermé qui serait réalisé par les agents des services techniques.

Alain Villesuzanne est contre car il craint que cela aggrave la pénurie de médecins.

Le Conseil est majoritairement favorable à faire l'essai (2 contre et 1 abstention).

Terrain rue de la Forge :

La commune est propriétaire d'un terrain d'environ 1 000m² et une personne souhaiterait l'acheter.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il est favorable à cette vente.

Alain Villesuzanne propose de faire une annonce publique pour savoir si d'autres personnes sont intéressées.

Gaëlle Lavayssière se rallie à sa position.

Aménagement du bourg :

Monsieur le Maire a rencontré Mme Leyrits de l'Unité d'Aménagement de Mussidan. Elle a préconisé de faire un relevé topographique.

Réunion conseillers :

Tous les vendredis, il y a une réunion d'adjoints. Monsieur le Maire propose que le 1^{er} vendredi du mois, cette réunion soit ouverte à tous les conseillers afin de pouvoir échanger sans cadre stricte. Les élus y sont favorables.



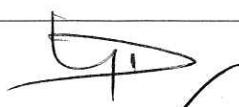
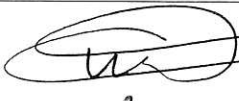

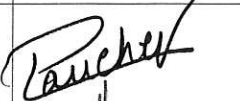



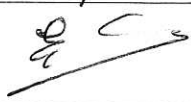
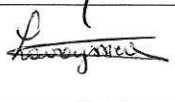
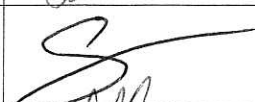

Animation :

Isabelle Soubiale propose de faire une marche verte pour collecter les déchets sur les bords des chemins.

Panneaux publicitaires :

Judith Carteret dit qu'elle a entendu dire qu'il existait maintenant une taxe sur les panneaux publicitaires au profit des communes. Alain Lacombe va se renseigner.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h05.

nom	signature	Nom	signature	Nom	signature
Biale Cédric		Hénon Claire		Martin Patrick	
Carteret Judith		Lacombe Alain		Pauchet Williams	
Crouzille Pierre André		Laubuge Daniel		Raveneau Lise	
Eyraud René		Lavayssière Gaëlle		Soubiale Isabelle	
Gental Christine		Martin Isabelle		Villesuzanne Alain	